



Prime exceptionnelle pour certains
et décompte d'apothicaire sur les congés...

C'EST MÉPRISANT !

Lors d'une **audioconférence le 14 avril** en fin de journée, Olivier DUSSOPT a informé les organisations syndicales qu'au conseil des ministres du mercredi 15 avril, deux mesures concernent directement les agents publics.

L'une porte sur **une prime exceptionnelle** et l'autre sur **la prise de congés obligatoires**.

Chacune de ces deux annonces ne concernera qu'une partie des agents publics. D'ores et déjà, l'UNSa Justice dénonce l'absence de concertation sur ces sujets. Nous revendiquons sans détour, sans modulation ni tergiversation une Reconnaissance de l'engagement des agents et nous condamnons les décomptes contre productifs des jours de congés.

Une Ordonnance a été présentée ce mercredi 15 avril au conseil des ministres sur les congés dans la fonction publique, sans aucune concertation préalables avec les organisations syndicales !... **Sur la forme c'est de la provocation et sur le fond, c'est un scandale !**

➔ **Prise de congés obligatoires :**

Les agents en ASA ou en télétravail seront obligés de restituer des jours de congés ou de RTT pendant la période de confinement.

La période de confinement est découpée en deux phases (avant et après l'ordonnance) :

- Du 16 mars au 16 avril, 5 jours de RTT seraient arbitrairement décomptés des jours de RTT pour chaque agent en ASA.
- Du 16 avril au 11 mai, pour ces mêmes agents, 5 autres jours seraient décomptés sur les jours de RTT ou les jours de congés payés.
 - Durant cette seconde période, un chef de service pourrait aussi placer un agent qui télétravaille en congés ou RTT pour 5 jours. Dans ce cas, l'agent ne télétravaillerait plus pendant ces 5 jours et serait réellement en congés, sans aucune obligation de service.

Remarques :

- Certains agents seraient exclus du dispositif, mais sans savoir concrètement de qui il s'agit.
- En cas de temps partiel, de succession de télétravail et d'ASA, d'arrêt de maladie ou de temps partiel, les périodes de deux fois 5 jours peuvent être proratisées par le chef de service.
- Les jours de congés posés et non annulés ou reportés depuis le début du confinement viendraient en déduction des jours imposés...

L'avis de l'UNSa Justice :

- Obliger les agents placés en ASA ou en télétravail à décompter leurs jours de congés et RTT est une mesure **INACCEPTABLE !**
- De plus, imposer une réduction trop forte des droits à congés serait contre-productif au moment de la reprise d'activité car les agents publics, comme la majorité des salariés, ne sortiront pas indemnes de cette situation inédite.
- Enfin, encore une fois, force est de constater **l'absence totale de concertation.**

➡ Prime exceptionnelle :

Pour les agents de l'Etat : une prime d'un montant maximum de 1000 € serait versée aux agents "en surcroît d'activité".

Elle ne concernerait pas les agents placés en ASA.

Les agents qui télétravaillent peuvent être concernés.

Cette prime est modulable.

Dans chaque ministère, les chefs de service décideront des sommes versées.

Le projet de loi de finances rectificatif prévoit la défiscalisation et l'exonération de cotisations sociales sur ces primes exceptionnelles.

Remarque :

- Tous les agents publics, contractuels comme titulaires sont concernés...

L'avis de l'UNSa Justice :

Pour notre Organisation Syndicale, il est essentiel de reconnaître concrètement l'engagement des agents publics (fonctionnaires et contractuels).

C'est d'ailleurs l'objet de notre revendication d'une prime exceptionnelle de 1000 € POUR TOUS !

Pour qu'elle ait un sens, cette mesure ne doit pas laisser de côté les agents engagés sur le terrain, ni ceux qui se sont mobilisés à distance.

Là aussi, sa mise en œuvre ne sera malheureusement pas soumise au dialogue social ni à des critères objectifs, ouvrant ainsi la porte à l'arbitraire !

Pour l'UNSa Justice ces deux dispositions prises unilatéralement à destination des agents publics sont inadaptées pour ne pas dire inadmissibles !

C'est pire qu'une énième provocation, c'est clairement une marque de mépris profond et viscéral de la part du gouvernement à l'égard de femmes et d'hommes qui servent au quotidien notre pays et qui, par temps de crise, sont remarquables de dévouement, d'abnégation, souvent au péril de leur santé et de celle de leur famille.

Paris, le 16 avril 2020
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET